

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 15 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DGRI 82 Subvention (21 000 euros) et convention avec l'association Actions de Solidarité Internationale (17^e) dans le cadre de la lutte contre le sida.

MM. Patrick KLUGMAN et Bernard JOMIER, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 octobre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Actions de Solidarité Internationale, située 14 boulevard de Douaumont, 75017 Paris ;

Sur le rapport présenté par Messieurs Patrick KLUGMAN, au nom de la 7^e Commission, et Bernard JOMIER au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Actions de Solidarité Internationale, domiciliée 14 boulevard de Douaumont, 75017 Paris, la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 21 000 euros est attribuée à l'association Actions de Solidarité Internationale (n° simpa 18950 – Dossier 2016_08773).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2016 et suivants, au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO